

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 85 (1988)
Heft: 3

Rubrik: Contrôle du miel S.A.R.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Contrôle du miel S.A.R.

En parcourant l'ordre du jour qui est dressé pour la prochaine AD du 19 mars à Lausanne, vous constaterez sous le point 6 les quatre propositions qui seront faites à vos délégués par le dicastère du contrôle du miel. Afin de mieux cerner le problème avant cette assemblée, il me semble utile de commenter brièvement ces quatre postes.

Point 6.1 de l'ordre du jour: Exécution du contrôle par les fédérations

En acceptant cette proposition, les principaux changements suivants en résulteraient :

Chaque fédération devrait désigner un contrôleur, responsable au niveau de la fédération et qui serait soumis hiérarchiquement au contrôleur SAR.

Ce contrôleur aurait la charge :

- de pourvoir les sections en matériel nécessaire à l'exécution du contrôle du miel, avec commande préalable auprès de la SAR ;
- d'exécuter le contrôle au réfractomètre en tenant à jour le fichier, en vérifiant les rapports individuels et les récapitulations des sections, de même que l'annonce en fin d'exercice de la récapitulation annuelle au contrôleur SAR ;
- de rédiger les cartes de contrôle du miel, de timbrer les étiquettes et timbres commandés et de transmettre le tout aux apiculteurs concernés, sans oublier de transmettre les copies des feuilles de récapitulation visées aux contrôleurs de section ;
- de signaler au contrôleur SAR tout litige, irrégularité ou constatation digne d'intérêt au sens du contrôle.

Ce changement pourrait occasionner les frais approximatifs suivants à la charge des fédérations :

– Achat d'un réfractomètre (250 à 750 francs)	Fr. 600.—
– Achat d'un numéroteur métallique acier	Fr. 353.—
– Achat de deux caissons et papiers pour fichier	Fr. 100.—
– Achat de classeurs, timbres caoutchouc encre	Fr. 100.—
Total dépense pour matériel d'installation	Fr. 1 153.—
soit, pour l'ensemble des fédérations, environ	Fr. 8 071.—

A ces dépenses viendraient s'ajouter les honoraires qu'allouerait chaque fédération à son contrôleur est qui pourraient être de l'ordre de 300 francs, ce qui porte l'ensemble des honoraires annuels des fédérations à 2100 francs.

Par contre, la SAR pourrait allouer au contrôleur un montant de 2 fr. 50 pour chaque échantillon contrôlé, montant prélevé sur la taxe de contrôle que paie l'apiculteur.

Les sections ne seraient pas touchées par ce changement.

S'agissant de modifications internes à la SAR, elles n'entraîneraient pas de contradictions légales et ne modifieraient en rien les rapports entre la SAR et les autorités chargées du contrôle des denrées alimentaires.

Les statuts SAR ne seraient pas sujets à des modifications. Par contre, le *Statut du Miel*, édité en 1952, devrait être remis à jour.

En résumé:

Réorganisation plutôt coûteuse au niveau des fédérations, n'apportant finalement rien de nouveau au contrôle du miel, si ce n'est une décharge totale du contrôle des échantillons par la SAR, laissant craindre de nouveaux soucis d'autre nature.

Point 6.2 de l'ordre du jour:

Attribution d'un aide au contrôleur SAR

En acceptant cette contre-proposition, vous épargnerez aux fédérations tout souci nouveau en matière de contrôle, donnant toutefois aux membres de vos fédérations les plus intéressés au contrôle du miel (au maximum trois par fédération) une chance d'être proposés à l'AD comme candidats adjoints au contrôleur SAR. Le candidat retenu pour le poste d'adjoint devrait l'occuper pour une période d'une année civile au moins. Le contrôleur SAR devrait pouvoir choisir librement parmi ces candidats la personne lui paraissant convenir à la situation. Les autres candidats resteraient en liste pour une future occupation de ce poste. Lors de circonstances particulières, l'Office du miel pourrait faire appel à ces personnes pour des travaux particuliers (organisation de concours/jury, etc.). Aucun honoraire ne serait prévu pour ces personnes hors fonction.

Quant à l'heureux choisi, il devrait exécuter de manière indépendante le contrôle du miel au réfractomètre (travail actuel de l'Office du miel), y compris les écritures courantes, ceci pour un certain territoire (par exemple Vaud ou Valais et Fribourg, etc.). Formant une équipe solide avec le chef de l'Office du miel, il serait aussi appelé à d'autres tâches, telles que l'assistance à des cours de formation des contrôleurs, l'organisation/conseil de la promotion du miel (stand, matériel, réclame), la publicité en faveur du

miel de Suisse romande, etc. L'Office du miel offre là une occasion unique à tout candidat aspirant à une nouvelle vision de l'apiculture et qui peut constituer un excellent tremplin pour une place cadre dans le domaine apicole.

Le coût d'installation et des honoraires d'un membre adjoint au contrôleur du miel SAR est plus ou moins du même ordre que celui d'une fédération, à la différence près qu'il est sept fois moins cher que l'ensemble des sept fédérations.

Il va de soi que les 3 francs attribués par contrôle au responsable SAR reviendraient à son adjoint lors d'une exécution de contrôle par ce dernier.

En matière de droit, nous rencontrons les mêmes problèmes internes à la SAR, comme cité sous 6.1 ci-devant, mais point externes à celle-ci.

La formation des contrôleurs du miel au niveau des fédérations ou des sections est à envisager dans le cadre de la vulgarisation. Des lamentations nous parviennent de la part de ces collaborateurs, laissant croire à un abandon total à leur sort. Il est du devoir de la SAR de les épauler.

En résumé:

Cette contre-proposition nous semble raisonnable, peu coûteuse, assurant une continuité en cas de «pépin» de l'un ou de l'autre des contrôleurs en fonction, permettant une extension sensible des services qu'offrira la SAR au niveau du secteur «miel». De plus, elle encourage des postulants dynamiques à mettre en valeur leur savoir et à promouvoir des idées nouvelles.

Point 6.3 de l'ordre du jour:

Mise en étude de la création d'un sceau SAR

Dans le souci de ne point freiner le contrôle de qualité de nos miels de Romandie par des impératifs laissant croire à des tracasseries administratives, nous avons pensé venir à la rencontre de certaines fédérations en supprimant l'obligation de contrecoller un timbre SAR sur l'étiquette vendue par les fédérations. La marque «SAR, miel contrôlé» étant la seule officiellement déposée et reconnue légalement au sein d'organisations apicoles de Suisse romande, il serait possible de remplacer ce sigle par un même sigle se présentant sous forme de sceau (comme le timbre de la poste), reconnu officiellement avant sa mise en service. La réalisation, la forme, le coût et la reconnaissance officielle d'une telle nouveauté demanderaient une étude préliminaire, ce que nous serions disposés à entreprendre pour autant que cette idée trouve écho parmi les intéressés. Le voulez-vous ? et à quel prix ?

Point 6.4 de l'ordre du jour:

Perception unique de 5 francs par tranche de 500 kilos de miel contrôlé, quel que soit le nombre d'échantillons prélevés

Afin d'éliminer tout malentendu, des oublis, etc., il serait préférable de ne pas pénaliser certains apiculteurs (peu nombreux) extrayant dans le même local et en même temps le miel provenant de ruches placées à des endroits différents. Dès lors, la perception unique de 5 francs par tranche de 500 kilos, même si l'aspect de la récolte oblige le contrôleur à prélever plusieurs échantillons, serait plus judicieuse. Cette mesure ne serait toutefois pas applicable à des récoltes cumulées (miel de fleur et miel de forêt contrôlés ensemble).

Pour mieux vous servir et pour notre plaisir commun. A bientôt !

Office du miel SAR

V. Casutt

«Un rucher naît»

Le plus bel ouvrage publié en France sur l'apiculture. 400 splendides photographies en couleurs. Format du livre 23 x 30 cm.

Prix: FF 140.— franco.

La Gazette Apicole
84140 Montfavet, France.

AVIS

L'administrateur dispose de cahiers de comptabilité (Fr. 5.-) et d'insignes (Fr. 3.-).

Le bulletin de versement, lors du paiement, peut faire office de commande.

Joseph Girard

CANDI MELLIFÈRE BAILLOD

Pour un bon départ printanier, nourrissement stimulant, fabrication artisanale avec du pur sucre et du miel du Jura neuchâtelois.

- Blocs ronds 8-9-3 cm.
- Plaques pour ruches suisses 28-20-2 cm.
- Sur cadres DB ou suisses.
- Nous remplissons aussi volontiers vos propres récipients.

**P. Paratte, apiculteur, Grandes-Crosettes 15
2300 La Chaux-de-Fonds. Tél. (039) 23 62 56**

Promouvoir la vente de nos miels romands ?...

C'est en effet bien vrai que nous ne faisons pas assez pour faciliter la vente de nos miels, d'une part, et pour en protéger le prix, d'autre part.

Preuve en est que certains apiculteurs étrangers sont aujourd'hui sollicités par de grands magasins pour l'organisation d'expositions, démonstrations d'extraction, etc., avec pour seul but d'intensifier la vente de miels étrangers dans notre pays.



Nous nous devons en effet de prendre conscience des conséquences à moyen terme, si nous voulons rester compétitifs. Et c'est une prestation que nous devrions pouvoir offrir au grand public. Ce problème n'est plus celui des autres, mais bien celui de chacun d'entre nous, de nos sections et celui de nos fédérations respectives.

Si quelques-uns d'entre vous font déjà quelque chose, ce n'est de loin pas suffisant, et nous devons nous mobiliser tous, avoir une motivation plus générale, agir de façon répétée à chaque occasion possible ou à créer!...

Ne serait-ce pas le moment de mettre sur pied les éléments nécessaires à une telle activité ? De réunir un matériel d'exposition, digne de ce nom, qui pourrait compléter les panneaux SAR et autres, et être mis à disposition de responsables bien intentionnés ?

Nous avons aussi un certain nombre de membres qui possèdent des objets apicoles anciens, fort intéressants, et qui ne sont pas à négliger (mais peut-être ignorés!....).

Tout cela mérite une étude sérieuse. Nous pourrions faciliter l'organisation de certains anniversaires de nos sections, de certaines expositions privées ou régionales, marchés occasionnels, etc.

Ces propos alarmistes ne sont pas le fait du hasard, mais résultent de mûres réflexions et de constatations faites au cours de ces cinq dernières années.

Il n'est pas urgent d'attendre... mais il est temps de se pencher sur la réalisation de certains projets et le Fonds de propagande SAR est là pour nous le permettre !

La photo qui accompagne ce dernier désir est celle d'une partie du «stand» fait bénévolement par quelques actifs de la Fédération vaudoise lors d'une grande émission radio de M. Jardinier, à la Radio suisse romande, le 19 avril 1986. Rappelons simplement que cette émission, doublée d'une exposition de fleurs et autres, n'avait pas déplacé moins de 16 000 participants durant ce week-end.

Qu'on se le dise, et encore un grand merci aux organisateurs apicoles qui ont œuvré pour le bien de tous et pour l'apiculture en général.

M. Léchaire

À VENDRE

beaux nucléis, sur 4-5 cadres

**Jean-Philippe Gerber
Tél. (021) 35 93 64, heures des repas**

**Apiculteurs de la SAR :
lisez nos annonces**



DEUX entreprises qui se complètent avantageusement pour vous fournir tout le matériel apicole, avec en plus la possibilité de vendre votre miel et d'échanger vos cires usagées. Pour cela,

DEUX magasins sont à votre service.

Rendez-nous visite, ce n'est pas très loin

Centre UCAR

EYSINS

Tél. (022) 61 31 91

COSSONAY

Tél. (021) 861 32 42

OFFRE DE SAISON

Api-Stimulan : *stimulant entièrement naturel avec protéines, minéraux et vitamines.*

Et Polisan : *complément de pollen.*

Prix :	1 kg	Fr. 5.40
	dès 10 kg	Fr. 5.30
	dès 100 kg	Fr. 4.90

Offre spéciale pour plus grande quantité